

# FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ 2015

## Introduction

L'année 2015 a été placée sous le signe du 70e anniversaire de la libération des camps. De grands événements commémoratifs l'ont jalonnée, précédés d'entretiens préparatoires croisés. Toutefois les modalités commémoratives retenues n'ont pas toujours répondu aux attentes exprimées.

Saisissant l'occasion de ces commémorations, le Président de la République, a annoncé en janvier 2015, au Mémorial de la Shoah, sa volonté de rénover le Concours national de la Résistance et de la Déportation pour en accroître l'intérêt et l'impact. Sa déclaration a été suivie d'un travail de consultation, de réflexion et de proposition, effectué par une mission ministérielle nommée par le ministère de l'éducation nationale et consigné dans un rapport déposé officiellement entre les mains de la Ministre, en novembre 2015.

\*

La Fondation, confrontée à une situation budgétaire inédite, n'a pas pu développer, comme elle l'aurait souhaité, l'ensemble de ses projets. Elle n'en a pas moins poursuivi ses réflexions et, au cours du second semestre 2015, elle a pu participer aux journées organisées par les Archives nationales, qui lui ont permis de présenter ses archives orales et plus généralement l'état de ses recherches sur la déportation et les déportés de France.

Sous l'impulsion du président du conseil scientifique, de nouvelles perspectives ont été tracées et des partenariats engagés avec les Archives nationales et les Maisons des sciences de l'Homme, qui viennent renforcer une synergie plus ancienne entre le Service Historique de la Défense, l'Université de Caen Basse-Normandie et la Fondation.

Cette année a vu également une réactivation de la coopération historique de la Fondation avec la CCAS EdF-GdF, qui s'est traduite, en août 2015, par des interventions sur le thème de la libération des camps de concentration dans trois centres de vacances d'Alsace.

## 2015 : une année commémorative particulière

L'année 2015 correspondait au dernier anniversaire décennal de la libération des camps auquel, sauf exception, la plupart des déportés pouvait encore participer. La Fondation, dans cette perspective, avait procédé à de nombreuses consultations au sein du monde associatif et auprès des anciens déportés. Elle avait ensuite présenté au Secrétaire d'État chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, puis du Conseiller mémoire à la Présidence de la République, la synthèse des attentes exprimées, dont particulièrement le vœu de nombreux déportés qu'un hommage de la République soit rendu, à Paris, à leur action et à leur

engagement dans la société française depuis la Libération, au cours d'un rassemblement exceptionnel autour du Chef de l'État.

Ce vœu n'a pas été entendu et les décisions finales ont abouti à une dispersion des cérémonies peu propice au regroupement souhaité.

La cérémonie du 26 avril 2015 au camp de Natzweiler, présidée par le Président de la République, en présence de hauts représentants des Institutions européennes, n'a pas répondu aux attentes des déportés ni du monde associatif. Elle a consacré une séparation des mémoires peu conforme aux traditions qui, en France, avaient jusque là prévalu lors des cérémonies du dernier dimanche d'avril. L'absence du Président de la République à toute cérémonie parisienne a été mal ressentie ce jour là.

Le gouvernement français a cependant fait un effort qui doit être souligné, pour assurer sa présence aux différentes cérémonies de la libération des camps, organisées en avril et mai 2015 par l'Allemagne et l'Autriche, sur les anciens sites concentrationnaires. De son côté, le Président de la République s'était rendu en Pologne aux cérémonies internationales commémorant la libération d'Auschwitz.

L'entrée au Panthéon de Geneviève de Gaulle, Germaine Tillion, Pierre Brossolette et Jean Zay a représenté un temps fort de cette année mémorielle, par l'hommage rendu à quatre figures emblématiques de la Résistance et de la Déportation, qui ont symbolisé, chacune à leur manière, une certaine idée de la France dans la guerre contre le nazisme et l'opposition au régime de Vichy ainsi que dans son rôle après guerre.

Pour marquer ce 70<sup>ème</sup> anniversaire, la Fondation a organisé, avec le concours de plusieurs associations membres du Conseil représentatif du monde de la déportation, un concert exceptionnel, appelé « concert de la Liberté », le 13 avril 2015, au théâtre du Chatelet. Ce concert, placé sous le haut patronage du Président de la République, bénéficiait du soutien de la Mairie de Paris et du concours de l'orchestre à cordes de la Garde Républicaine et du Chœur de l'Armée. Il a connu un vif succès. Monsieur François Rebsamen, représentant le Président de la République et Madame Anne Hidalgo, maire de Paris, y assistaient.

## **II. Concours national de la Résistance et de la Déportation**

La mission ministérielle nommée par la Ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, après les déclarations du Président de la République, avait pour tâche de présenter des propositions propres à revaloriser le concours, à raviver l'intérêt des élèves et des enseignants pour augmenter le taux de participation, et à optimiser le fonctionnement des jurys.

Comme ses partenaires, la Fondation s'est exprimée auprès de cette mission ministérielle. Elle a indiqué que la baisse du nombre de participants lui paraissait résulter de l'arrivée de nouvelles générations d'enseignants, moins concernées par les problématiques de la Seconde Guerre mondiale et de la Déportation que les précédentes, et que, d'autre part, l'intérêt variable porté au concours par les Inspecteurs d'Académie, les Inspecteurs pédagogiques régionaux et les chefs d'établissements, pouvait influencer de façon non négligeable sur l'implication des enseignants et le taux de participation des élèves. Une relance du concours se devrait, selon elle, de prendre ces facteurs en considération.

La Fondation a suggéré également à la mission ministérielle qu'une étude ou une enquête permettant d'apprécier l'impact produit par le concours sur plusieurs générations de candidats, soit demandée à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, à l'image de la thèse publiée par Alexandra Oeser, sur le thème « *Enseigner Hitler, les Adolescents face au passé nazi en*

*Allemagne, interprétations, appropriations et usage de l'histoire*». Une telle étude apporterait un éclairage précieux sur ce que les élèves ont retenu de leur participation à ce concours et ce qu'ils en ont fait après, en terme d'engagement citoyen. Elle serait particulièrement utile au jury national chargé du choix du thème annuel.

La Fondation a également exprimé le voeu que les plus hautes instances de la République (Assemblées parlementaires, Conseil constitutionnel, Conseil d'État, Conseil économique, social et environnemental) acceptent de s'impliquer, en alternance, dans la remise des prix nationaux du concours, marquant par là leur intérêt pour cette démarche éducative et citoyenne, particulièrement en rapport avec les valeurs de la démocratie et de la République qu'elles ont vocation à défendre ou promouvoir.

S'agissant des concours passés, la Fondation a participé comme chaque année à la correction des épreuves du concours 2015 et géré la remise des prix nationaux du concours 2014, dont le thème portait sur la Déportation et dont elle avait en charge le dossier pédagogique préparatoire.

### Travaux de recherches

La composition de l'équipe de Caen et ses axes de recherches, récapitulés ci-dessous pour le cycle universitaire 2015-2016, demeurent inchangés par rapport à ceux du cycle 2014-2015.

Nom	Situation	Thème de recherche
Arnaud Boulligny	FMD	Les déportés français arrêtés au sein du Reich ; projet Normandie ; participation aux études de « Rail et Histoire » sur la répression des cheminots entre 1940 et 1944.
Vanina Brière	FMD	Les Français déportés au camp de Buchenwald. Projet de dictionnaire des déportés de Normandie.
Pierre-Emmanuel Dufayel	Doctorant (direction Pr. Quellien)	Les femmes déportées par mesure de répression au départ de France occupée ; participation au projet de dictionnaire Normandie.
Lucie Hébert	Doctorante (direction Pr. Rouquet)	Les détenus de droit commun déportés pendant la Seconde Guerre mondiale.
Mégane Le Chat	Master 1 (direction G. Eismann, maître de conf)	Les déportés de répression partis de France transférés le 3 septembre 1944 au camp de Dora.
Adrien Vaudorne	Master 1, (direction G. Eismann, maître de conférence à l'Université de Caen)	Les déportés « NN » arrêtés en France occupée pour détention d'armes de chasse.

Dans le cadre de travaux universitaires qu'ils ont entrepris en Allemagne, des étudiants allemands, dont Mlle Christine Eckel qui prépare une thèse sur « *les Français du camp de Neuengamme* » à l'université de Hambourg sous la direction de Bernd Wegner, se sont temporairement joints à l'équipe de Caen, avec l'autorisation du Service Historique de la Défense, pour effectuer des recherches dans ses fonds d'archives, et ont apporté un concours ponctuel apprécié pour l'amélioration et l'enrichissement de la base de données de la Fondation.

**Bilan 2015 des études concernant les déportés :**

- 202 noms de déportés par suite de répression ont été ajoutés à la base de données;
- 1 000 dossiers individuels non consultés jusqu'ici ont été ouverts et leurs données saisies;
- 1 000 dossiers exploités de façon incomplète ont été réexaminés et les données correspondantes mises à jour.

Le nombre de déportés par mesures de répression allemande se monte, fin 2015, à **91 135**, qui se répartissent comme suit :

- 68 520 arrêtés dans les zones d'occupation (Nord, Sud, Nord Pas-de-Calais, zone italienne)
- 6 687 arrêtés dans les territoires annexés d'Alsace et Moselle,
- 8 370 arrêtés au sein du Reich et travaillant à son profit de gré ou de force,
- 6 382 républicains espagnols issus des camps de prisonniers de guerre (stalags) et envoyés au camp de Mauthausen,
- 1 144 « hors transports », dont les parcours n'ont pu être reconstitués,
- 32 enfants nés dans les prisons et camps allemands,

L'étude de la Fondation avait intégré **819** déportés, arrêtés par mesure de persécution et répertoriés nulle part ailleurs (Juifs conjoints d'aryennes, déportés sur l'île d'Aurigny, Juifs et Tsiganes déportés depuis le Nord Pas-de-Calais).

Par ailleurs, une base de données spécifique de la déportation des Juifs de France, initiée en 2009 pour la première fois à partir des archives de Caen et indépendamment des travaux de Serge Klarsfeld, par une étudiante de l'université de Caen, Nina Winograd, qui soutenait un mémoire sur un convoi de déportés juifs, s'enrichit régulièrement grâce aux travaux d'élaboration de Mémoires départementaux entrepris par les Délégations des Amis de la Fondation, qui incluent la déportation des Juifs de leur département.

Cette base de données concernait, fin 2015, **4 214** personnes. Mais pour seulement la moitié d'entre elles, des dossiers individuels ont pu être trouvés et exploités dans les archives du ministère à Caen. Pour les autres, la seule référence reste les travaux de Serge Klarsfeld complétés par ceux du CDJC (Centre de documentation juive contemporaine).

**Le bilan des dossiers étudiés à Caen représente désormais 66 000 dossiers sur les quelque 100 000 que comportent les fonds de la Division des Archives des Victimes des Conflits Contemporains.**

\*

### **Coopération avec les Délégations territoriales des Amis de la Fondation**

Initié en 2011, un travail interactif s'est instauré entre l'équipe de Caen et les délégations des amis de la Fondation, dans le but d'élaborer des listes mémorielles départementales fiables pour l'ensemble des déportations. Les échanges, recoupements et croisements de listes auxquels donne lieu ce travail, ont permis de mutualiser de nombreuses mises à jour.

\*

### **Dictionnaire des victimes du nazisme en Normandie**

En 2013, et dans la perspective du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Libération des camps, la Délégation des Amis de la Fondation du Calvados a envisagé la création d'un mémorial des déportés, fusillés, massacrés des trois départements de Basse-Normandie, permettant d'appréhender la répression à l'échelle de cette région sensible. Début 2015, le recensement avait permis d'identifier 2 400 victimes (1 750 déportés, 150 fusillés et 500 massacrés environ), pour lesquelles 300 notices biographiques ont été déjà rédigées. La modification des limites administratives de la région de Normandie a entraîné, à l'été 2015, l'extension du projet aux départements de Haute Normandie, ouvrant ainsi de nouveaux champs de recherche.

Fin 2015, alors que l'examen des dossiers était pratiquement achevé pour la Basse-Normandie, celui de la Haute-Normandie était à peine amorcé par les directions

départementales de l'ONAC et plusieurs associations porteuses du projet. Ce dernier a donc été inclus dans un ensemble plus global et sera coordonné par l'équipe de Caen, dans le but d'aboutir à un document unique.

En première approximation, l'étude pourrait concerner quelque 5 000 victimes, dont 4 000 déportés, 300 fusillés et entre 500 et 1 000 massacrés.

\*

### **Coopération avec le Mémorial de la Paix de Caen**

Le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Libération des camps, a donné lieu les 18 et 19 mars à Caen, à un cycle de manifestations auxquelles le Mémorial de Caen avait proposé à l'équipe de la Fondation de s'associer. C'est dans ce cadre, que la venue de Marie-José Chombart de Lauwe et d'Henri Borlant a été sollicitée et s'est concrétisée par deux interventions « grand public » en soirée, suivies le lendemain de témoignages en milieu scolaire.

Une journée d'étude historique sur le thème « *La déportation, du témoignage au récit mémorial* » co-animée par Arnaud Boulligny et Emmanuel Thiébot, responsable pédagogique du Mémorial, a par ailleurs été organisée dans la même semaine et permis l'intervention de jeunes chercheurs et historiens, dont Sébastien Ledoux et Valérie Igounet, membres du comité de rédaction de la revue de la Fondation.

D'autres activités culturelles ont été organisées autour de projections, suivies de débats des films *Elle s'appelait Sarah*, *À la vie* et *Les faussaires de l'histoire*.

Ces différentes manifestations ont permis de toucher un public nombreux, en grande partie scolaire (du CM2 à la Terminale).

\*

### **Autres projets**

Arnaud Boulligny a été invité à participer, dans le cadre de ses recherches plus spécifiques, à la conception du programme d'une journée d'étude consacrée à la répression de l'homosexualité pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette journée est programmée à l'Hôtel de Ville de Paris le 14 octobre 2016. Elle impliquera la participation de membres du Conseil scientifique de la Fondation. Son organisation est assurée par l'Association « *Les oubliés de la Mémoire* ».

Dans un autre domaine, l'équipe de Caen s'est impliquée, par le biais d'une convention de recherche conclue à l'automne 2014 entre la Fondation et l'Association *Rail et Histoire*, dans le projet de Livre-Mémorial des cheminots victimes de la répression, dirigé par Thomas Fontaine. Pour ce qui concerne la Fondation, Arnaud Boulligny rédige les notices biographiques des cheminots arrêtés sur le territoire du Reich et décédés au cours de leur détention. Ces notices seront achevées au cours du premier trimestre 2016.

\*

### **Actualisation de la base de données en ligne**

Près de 7 000 corrections ont été apportées au cours de l'année 2015 à la base de données du Livre Mémorial mise en ligne sur le site Internet de la Fondation. Elles ont concerné pour l'essentiel, les transports suivants: convois du 31 janvier et du 18 avril 1944 vers Ravensbrück, du 6 avril 1944 vers Mauthausen, du 15 août 1944 vers Buchenwald et Ravensbrück (« convoi de Pantin ») et du 1<sup>er</sup> septembre 1944 vers Sachsenhausen (« Train de Loos »).

## **Étude sur l'Internement**

La consultation et l'exploitation des archives sur l'internement se poursuivent afin de consigner dans la base de données accessible sur le site Internet de la Fondation, les informations relatives aux lieux d'internement recensés.

Actuellement, ces données concernent 350 lieux d'internement qui se répartissent comme suit :

- 100 prisons/maisons d'arrêt/centrales (sous législation française, italienne et allemande)
- 70 GTE (Groupement de Travailleurs Étrangers, sous législation française)
- 180 camps d'internement, centres d'hébergement et centres de séjour surveillés (sous législation française, italienne ou allemande).

Les fonds explorés en priorité en 2015 sont le fonds 72 AJ, du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale et le fonds F9 (affaires militaires), intéressant par les rapports des autorités militaires qui avaient recueilli les déclarations des déportés à leur retour, notamment en ce qui concernait leurs conditions et lieux d'internement, avant déportation.

### **Conseil scientifique**

Lors de sa réunion du 16 octobre 2015, le conseil scientifique a abordé la question de la refonte du Concours National de la Résistance et de la Déportation. Il lui est apparu important de ne pas se tenir à l'écart du processus engagé, soucieux de mettre l'accent sur ce qu'il estime essentiel de préserver. Il lui paraît illusoire de vouloir développer chez l'enfant et l'adolescent en général, une réflexion sur la Déportation ou la Résistance, si cette réflexion ne s'inscrit pas dans un programme. Le concours doit en effet être nourri par un travail d'approfondissement, d'éveil et d'enquête qui repose sur un accrochage avec les programmes.

Par ailleurs le Conseil souligne l'ambiguïté de toute approche strictement chronologique qui peut s'avérer réductrice s'agissant d'événements aussi structurants que ceux de la Seconde Guerre mondiale, dont un événement n'est pas en soi « une date » mais plutôt un moment historique de plusieurs années ou une série de séquences événementielles, y compris pour ce qui touche à la déportation.

Il suggère la constitution d'un plan guide de sources audio-visuelles, à partir de corpus définis, qui permettrait aux élèves de réfléchir et de rédiger leur travail.

Dans le domaine de l'incitation à la recherche le Conseil formulera des propositions au Conseil d'administration en vue de la création de bourses, attribuées selon une méthodologie à mettre au point avec des universitaires en charge de diriger des travaux de recherches.

Enfin à la demande de la Fondation, le Conseil a entrepris un travail de réflexion et de méthodologie propre à relancer le projet de dictionnaire de la Déportation. Il devra dans un premier temps trancher l'ambiguïté du concept de dictionnaire qui ne lui paraît peut-être pas la formule la plus adaptée. Dans ce domaine des propositions seront faites au Conseil d'administration dans le courant de l'année 2016.

### **Activités culturelles extérieures et publications**

#### **Activités de la Présidente**

Au cours de l'année, en sa double qualité de présidente de la Fondation et de résistante déportée, Madame Marie-José Chombart de Lauwe est intervenue dans vingt trois établissements scolaires situés respectivement dans les villes de Belfort, Lorient, Vannes, Dinan, Angers, Buc, Seyssinet en Isère, Bourg La Reine, Vitré, Rennes, Lamballe, Le Mans Longjumeau, Grenoble, Royan, Saint Malo, Périgueux, Brest, Sceaux et Versailles.

Elle a répondu par ailleurs aux sollicitations des chaînes FR5, FR3 et France 24, ainsi que du quotidien « La Croix », et d'Europe 1.

Elle est intervenue lors du colloque organisé par le Sénat en janvier 2015, en hommage à Geneviève de Gaulle.

Elle a participé au congrès de l'Association des Amis de la Fondation en juin et à celui de l'Amicale de Ravensbrück en octobre 2015.

Elle s'est vue décerner au Sénat, le prix Philippe Viannay-Défense de la France, pour son livre paru en 2015, « Résister toujours ».

### **Intervention du directeur dans les centres de vacances de la CCAS**

Le directeur de la Fondation est intervenu à trois reprises dans les centres vacances de la CCAS Edf-GdF, entre le 11 et le 13 août 2015, pour évoquer les aspects historiques et mémoriels de la libération des camps de concentration. Les centres concernés ont été ceux de Kaysersberg, Munster et Børsch. Ces interventions s'inscrivaient dans une programmation plus générale, destinée à offrir des animations culturelles aux vacanciers.

### **Préparation de l'édition du livre *Témoins et témoignages figures et objets dans l'histoire du XXe siècle*.**

Arnaud Boulligny s'est vu confier la préparation de l'édition de l'ouvrage *Témoins & Témoignages, figures et objets dans l'histoire du XXe siècle* qui fait suite au colloque organisé en décembre 2012 par la Fondation. Une première version, qui lui avait demandé deux semaines de travail au printemps 2015 était destinée aux éditions Belles Lettres ; or ces dernières n'ont finalement pas donné suite à leur proposition d'édition; une seconde version a donc été nécessaire, destinée cette fois aux éditions L'Harmattan. Elle a nécessité une mise aux normes de l'ensemble des textes, conforme à la charte éditoriale de cet éditeur, qui a exigé deux mois de travail supplémentaire.

\*

### **Revue semestrielle « En Jeu, histoire et mémoires vivantes »**

Le rythme de parution de la revue est conforme aux objectifs annoncés, et les concours obtenus attestent l'intérêt porté à cette toute nouvelle revue par le monde universitaire. La qualité scientifique des articles publiés est généralement soulignée par une partie du lectorat abonné. En revanche ce même caractère « scientifique » et universitaire est critiqué par une autre partie du lectorat, qui souhaite des thèmes plus simples et plus en rapport avec ses attentes.

Le compromis n'est pas toujours aisé à trouver entre ces deux points de vue.

## **Rendez-vous de l'Histoire à Blois**

La Fondation était présente au « Rendez-vous de l'histoire », où son stand, très visité comme à l'accoutumée, a été tenu par Cyrille Le Quellec du 9 au 11 octobre 2015.

## **Devenir des sites de mémoire**

Les atteintes portées au site historique de Flossenbürg s'enchaînent sous la responsabilité du Land de Bavière et de la Fondation des mémoriaux de ce Land.

Aucune des demandes formulées par la partie française, dont il convient de rappeler le rôle central dans la restitution de la partie basse du camp à la mémoire, n'a été prise en considération. Le refus de prendre en compte les vestiges existants dans les aménagements et les travaux effectués contribuent à effacer du paysage tout ce qui pouvait rappeler l'existence de l'ancien camp de concentration, ne laissant apparaître que des espaces verts d'agrément et quelques rares panneaux reproduisant des photos à l'époque de son fonctionnement.

L'engagement de l'Allemagne à préserver la mémoire et l'état des anciens camps, officialisé par un protocole signé en 1954 par la République fédérale et la France n'a pas été respecté s'agissant du site de Flossenbürg. La prévalence d'intérêts politiques locaux a abouti à ce résultat alarmant, dont des prolongements sont d'ores et déjà perceptibles au travers d'atteintes graves récentes à la préservation du site de l'ancienne carrière de Flossenbürg.

A la suite de ces événements, la Fondation a entrepris, en liaison avec les Comités internationaux, une réflexion qui devrait conduire à mettre en marche un processus diplomatique consistant à obtenir qu'aucune décision ne puisse plus intervenir quant au devenir des sites concentrationnaires, sans l'aval préalable d'une instance internationale, composée de représentants désignés par les pays concernés, victimes du nazisme. Actuellement les décisions sont le plus souvent avalisées par un comité local d'experts dont la composition est fixée par les autorités du Land concerné et la direction des mémoriaux de ce Land. Le processus décisionnel ainsi conçu n'est pas exempt de suspicion de complaisance.

Des propositions devraient être présentées au ministre des affaires étrangères dans le courant de l'année 2016.

## **Finances et budget de la Fondation**

La diminution des rapports des placements financiers de la dotation de la Fondation et les déficits qui en ont résulté ont mis en lumière une anomalie dans les statuts actuels qui, globalisant les apports à la dotation, interdisent tout déficit conjoncturel susceptible de générer une érosion du capital. Cette situation conduit à un blocage et impose d'engager une révision de l'article 16 des statuts au cours de l'année 2016.

## **Conclusion**

Le bilan de l'année écoulée est contrasté. Plutôt encourageant dans les domaines éducatifs et scientifiques, et dans ceux de la coopération avec plusieurs partenaires institutionnels (Archives nationales, CCAS EdF-GdF), il laisse percevoir des sujets de préoccupations, en particulier quant au devenir du Concours national de la Résistance et de la Déportation, à la capacité d'autofinancement de ses propres activités par la Fondation, à la conservation et au devenir des sites concentrationnaires en Allemagne.

La relève de la génération des témoins directs de la déportation s'avère parfois source de turbulences dans le monde associatif. En matière de patrimoine historico-mémoriel légué par cette génération, il apparaît cependant qu'une numérisation systématique et référencée des archives soit appelée à jouer un rôle essentiel dans l'accès futur aux sources diverses et aux témoignages, dont elle permet seule la préservation, le traitement et la communication vers le monde de l'éducation et vers la société civile en général. La Fondation, créée pour pérenniser la mémoire de cette période et en assurer la transmission, aura un rôle central à jouer dans ce processus de transition, notamment par la recherche et le développement de partenariats nouveaux et prometteurs en matière de numérisation et de communication.